

A-2015-564

CSIS website 2013-05-30\prrts\prlfrtn\wrkng-fra.asp

Lutte contre la prolifération

Le SCRS recueille de l'information sur les programmes de fabrication d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires mis en marche par certains gouvernements étrangers et par des organisations terroristes. Grâce à l'information qu'il recueille, le SCRS évalue les risques d'utilisation d'ADM au Canada ou contre ses intérêts et les résultats au sein de l'appareil de la sécurité et du renseignement, ainsi qu'aux autres ministères et organismes du gouvernement du Canada.

En échangeant des renseignements avec les gouvernements étrangers et en collaborant étroitement avec les ministères et organismes fédéraux, dont le ministère des Affaires étrangères et Commerce international, la Défense nationale, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Conseil national de recherches et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le SCRS communique son information sur les menaces et les tendances nouvelles, dans le but d'atténuer les menaces que présentent les ADM.

Dans une optique plus large, le Canada a signé plusieurs traités internationaux interdisant le transfert d'ADM, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1970 et la Convention sur les armes biologiques et à toxines de 1972. Ces traités n'ont toutefois pas empêché les États non signataires et ceux qui ne tiennent aucun compte des engagements pris lors de la signature de traités de poursuivre leurs efforts en vue d'acquérir les matériaux et la technologie nécessaires à la production d'ADM. En outre, le Canada favorise activement la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et à d'autres engins nucléaires, dont l'application pourrait être vérifiée de façon efficace.

Le Canada fait également partie de plusieurs régimes internationaux de fournisseurs et d'ententes de coopération destinés à contrôler, grâce au renforcement des mécanismes nationaux de contrôle à l'exportation, le transfert de la technologie et des matériaux nécessaires à la fabrication d'ADM à des pays suscitant des préoccupations sur le plan de la prolifération. Il fait notamment partie du Groupe de l'Australie (guerre chimique et biologique) et du Groupe des États fournisseurs de produits nucléaires, connu également sous le nom de London Club (armes nucléaires et technologie à double usage connexe), et il participe au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (missiles et avions télépilotes capables de lancer des armes de destruction massive) et à l'accord de Wassenaar (transfert d'armes conventionnelles et de biens et de technologies à double usage).

CSIS website 2013-05-30\prrts\prlfrtn\wrkng-fra.asp

Exemples d'attaques à l'aide des armes de destruction massive (ADM)

À ce jour, il n'y a eu aucune attaque à l'aide d'ADM sur le territoire canadien ou contre des intérêts canadiens. Toutefois, la menace que présentent les ADM est de toute évidence d'envergure internationale, comme en font foi les exemples suivants.

- En 1995, Aum Shinri Kyo, une secte religieuse japonaise, a disséminé du sarin, un agent neurotoxique, dans le métro de Tokyo. L'attentat a fait 12 morts et des milliers de blessés.
- En 1998, l'Inde et le Pakistan ont plongé le monde entier dans la consternation lorsqu'ils ont procédé à une série d'essais nucléaires illustrant les conséquences potentielles d'un conflit éventuel dans la région.
- Entre 1999 et 2000, Al-Qaïda disposait en Afghanistan d'un programme actif d'ADM qui était principalement axé sur les agents chimiques et biologiques.
- En 2004, Mohammed Naeen Noor Khan a été arrêté au Pakistan pour diverses infractions terroristes associées à la cellule terroriste de l'Angleterre qui planifiait apparemment d'éventuelles attaques aux ADM.

CSIS website 2013-05-30\prfts\prlfrtn\index_fra.asp

Prolifération des armes de destruction massive

La prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), dites armes de destruction massive (ADM), ainsi que leurs vecteurs (missiles), peuvent compromettre la paix et la sécurité internationales. Le Canada est une source potentielle d'expertise, de matériel et de technologies pour les pays qui poursuivent des programmes d'ADM ou de missiles balistiques et constitue une cible éventuelle des activités d'acquisition clandestines et illicites.

De nombreux pays détiennent déjà des ADM ou ont la capacité d'en produire et un nombre croissant de pays sont en train d'acquies ou de développer les capacités nécessaires pour infliger des pertes massives et une destruction à l'aide d'ADM. Bien que de nombreux groupes terroristes n'aient ni les ressources ni l'expertise nécessaires pour employer des ADM, certains d'entre eux s'intéressent de plus en plus à l'acquisition de telles armes. La question grave de la prolifération de ces armes s'est imposée comme un aspect urgent que bien des gouvernements tentent de régler.

Armes chimiques et biologiques

Étant donné que les armes chimiques et biologiques sont plus faciles et moins coûteuses à produire que les armes nucléaires, sans compter que la technologie et le savoir-faire nécessaires sont facilement accessibles, beaucoup plus d'États se livrent activement à des programmes d'armes chimiques et biologiques qu'à des programmes d'armes nucléaires.

Il existe divers types d'agents chimiques, dont les hémotoxiques, les suffocants, les vésicants et les neurotoxiques. Les agents biologiques comprennent les bactéries, les virus et les rickettsies (bactéries causant le typhus ou d'autres maladies provoquant une fièvre). Une personne possédant une certaine formation technique et ayant à sa disposition des fournitures et un laboratoire élémentaire pourrait appliquer les connaissances nécessaires pour fabriquer une arme biologique rudimentaire. Il s'ensuit donc que tout pays doté d'une industrie pharmaceutique le moins avancée peut produire des agents biologiques.

Heureusement, plusieurs facteurs atténuent le caractère menaçant des armes biologiques et chimiques, le plus important étant la grande difficulté à trouver des systèmes de dispersion efficaces et fiables de doses létales sur une grande échelle.

Armes radiologiques et nucléaires

La plupart des analystes estiment que l'élargissement de la capacité des armes nucléaires, plus particulièrement dans les régions du monde moins stables ou secouées par des conflits, présenterait un danger grave pour la sécurité internationale. Les détails techniques complexes et les dépenses associés à la fabrication d'un dispositif nucléaire explosif rebutent la plupart des groupes terroristes. Une menace plus plausible de terrorisme nucléaire serait une menace radiologique, c'est-à-dire la dispersion de matières radioactives dans le but de contaminer l'air ou l'eau ou de rendre inutilisable une région ou une installation donnée.

Vecteurs

Trois types de vecteurs sont normalement associés aux ADM - les missiles balistiques, les missiles de croisière et les avions de combat. Ce sont les missiles balistiques qui suscitent le plus de préoccupations sur le plan de prolifération, et ce, pour deux raisons : ils mettent à très rude épreuve l'infrastructure de défense de l'ennemi et le délai entre la détection et l'impact est très limité. Ce n'est donc pas un hasard si pratiquement tous les pays qui possèdent des ADM, ou qui sont soupçonnés d'en fabriquer, ont aussi des programmes de missiles balistiques.

Malgré des succès limités dans certains cas, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles n'a pu endiguer complètement la prolifération des missiles balistiques et le nombre de pays qui acquièrent de tels missiles et développent la capacité leur permettant de les produire continuera sans doute d'augmenter. Les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis ont mis sur pied cette organisation en 1987, afin de prévenir la prolifération de vecteurs sans équipage d'armes de destruction massive ainsi que de coordonner les efforts nationaux portant sur les licences d'exportation.